



cpnef:sv
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT



EDEC SPECTACLE VIVANT 2014-2017

BILAN DE RÉALISATION DE L'ACCORD D'ENGAGEMENT DE
DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

Afdas ●

**Culture
Communication
Médias
Loisirs** ●

**OPCA, OPACIF, OCTA
et fonds de formation
des artistes-auteurs**

EDEC SPECTACLE VIVANT

Rappel du contexte national :

- près de 20 000 entreprises
- de petite taille, dynamiques et créatrices d'emplois, mais fragiles sur le plan économique
- dont 95 % ont moins de 10 salariés permanents
- près de 200 000 salariés, dont 45% d'artistes et 67 % des en CDDU

Les objectifs : accompagner le secteur afin de pérenniser les activités et sécuriser l'emploi

- **Volet salariés** : appuyer les carrières et le développement des compétences

Action déployée : un bilan de compétence spécifique

- **Volet employeurs** : renforcer leur stratégie, leur organisation, leur économie et leur gestion RH.

Action déployée : un appui-conseil

EDEC SPECTACLE VIVANT – LES ACTIONS DÉPLOYÉES

1- Le bilan de compétences professionnel du spectacle Vivant

Une prestation déclinée du bilan « interprofessionnel »
pour prendre en compte les spécificités des métiers

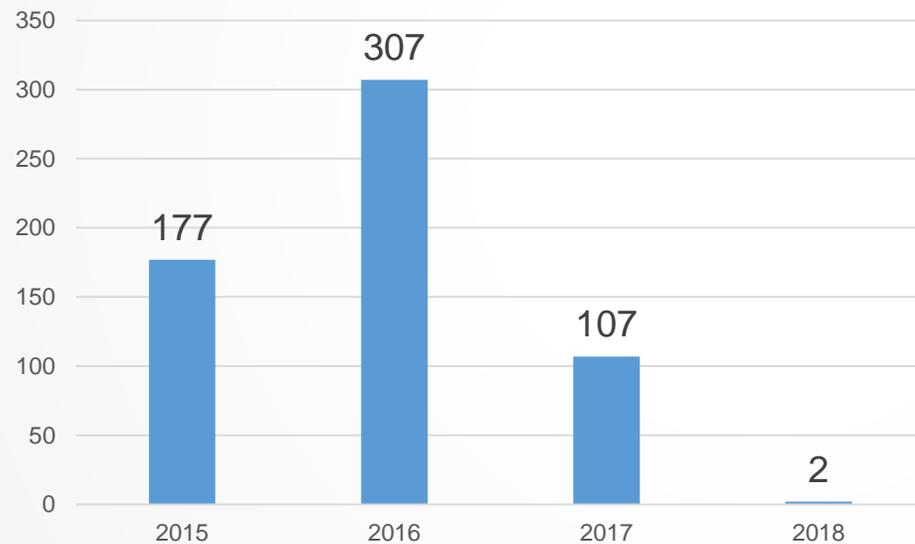
Proposée par plus de 30 prestataires spécialisés dans le spectacle vivant référencés

Un objectif de 750 salariés permanents et intermittents bénéficiaires



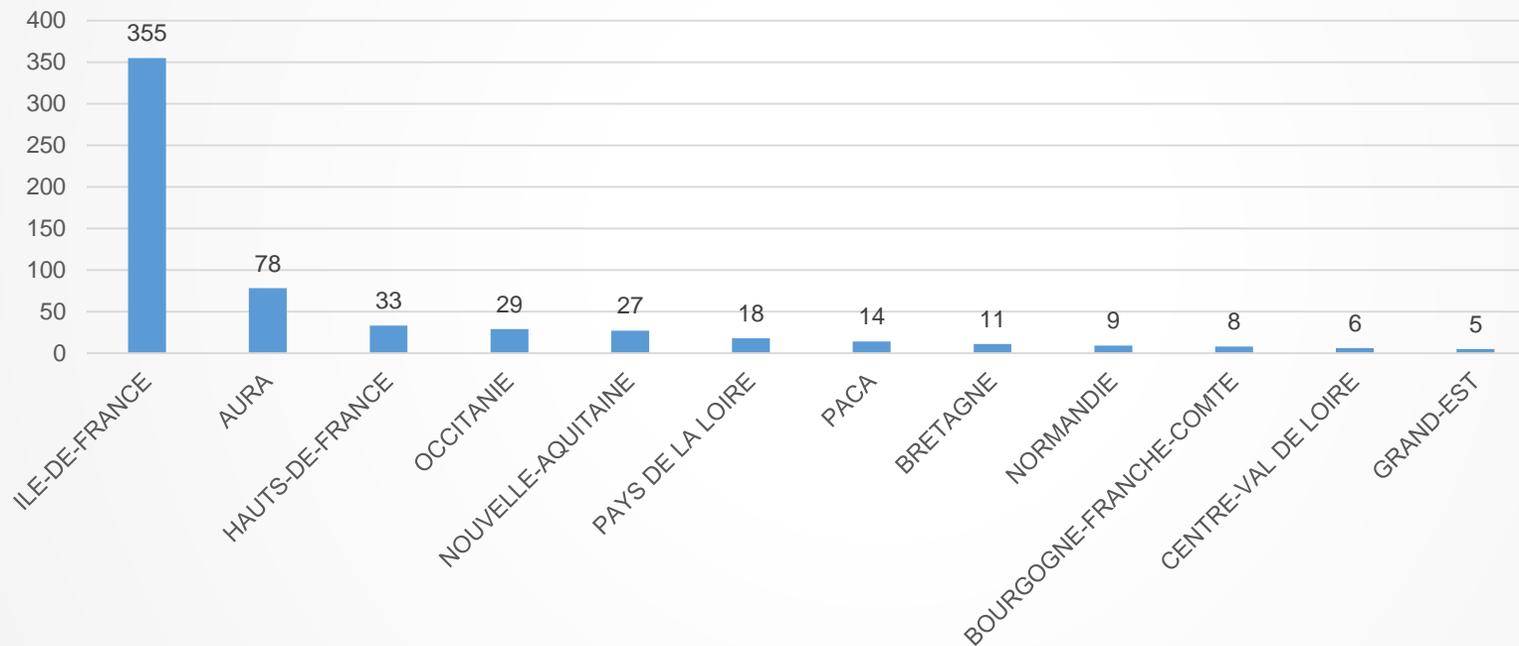
EDEC SPECTACLE VIVANT – BILAN DE COMPÉTENCES

Un total de 593 salariés permanents et intermittents bénéficiaires sur la période



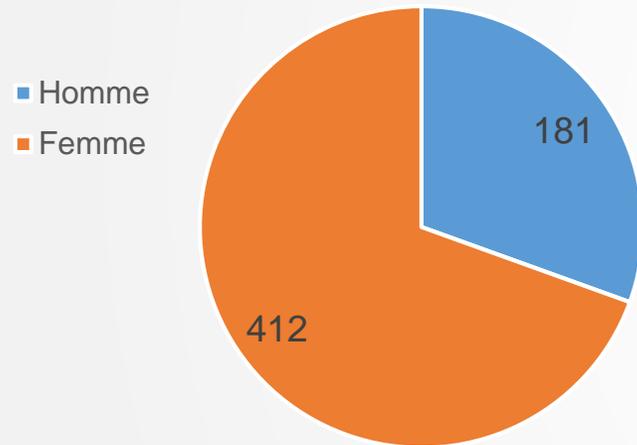
EDEC SPECTACLE VIVANT – BILAN DE COMPÉTENCES

Répartition des salariés bénéficiaires par région

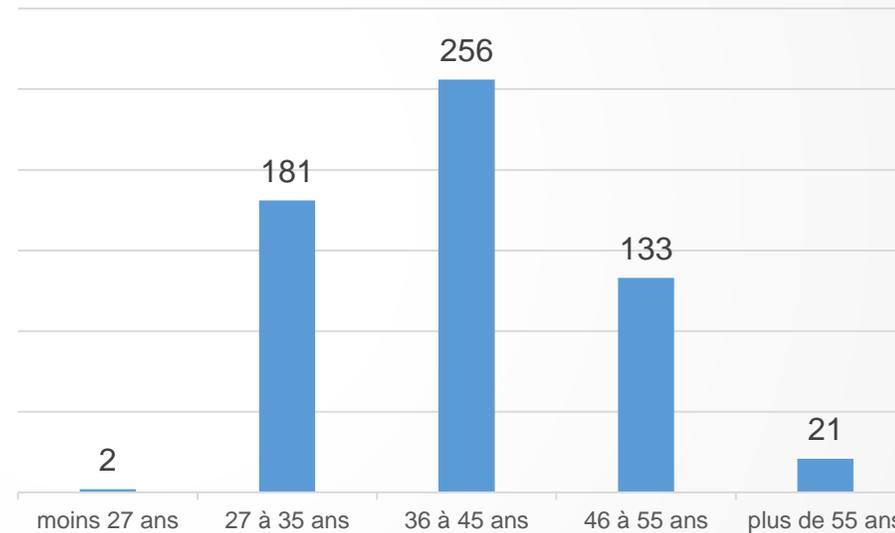


EDEC SPECTACLE VIVANT – BILAN DE COMPÉTENCES

Répartition des salariés bénéficiaires selon le genre et âge

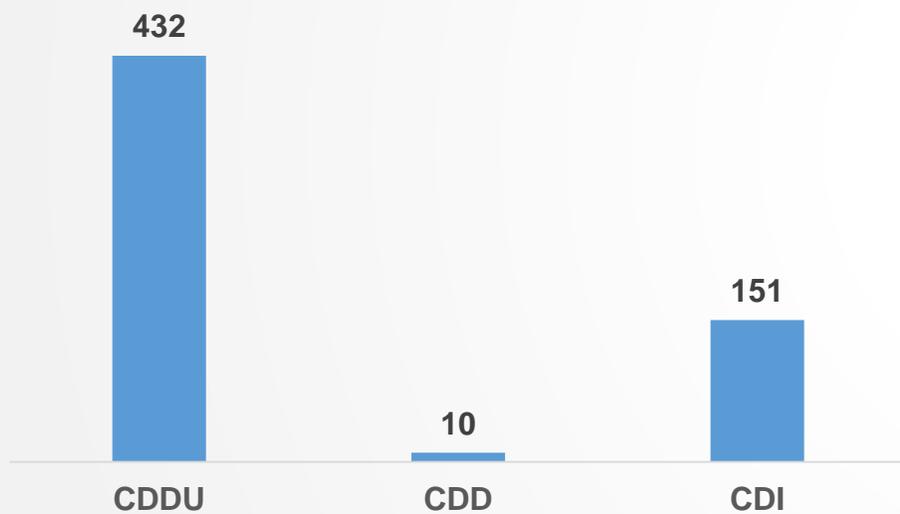


Soit 69 % de femmes

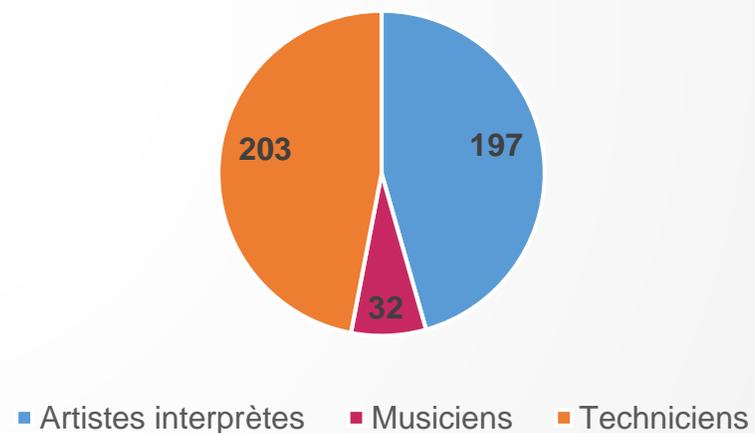


EDEC SPECTACLE VIVANT – BILAN DE COMPÉTENCES

Répartition des salariés bénéficiaires selon contrat de travail

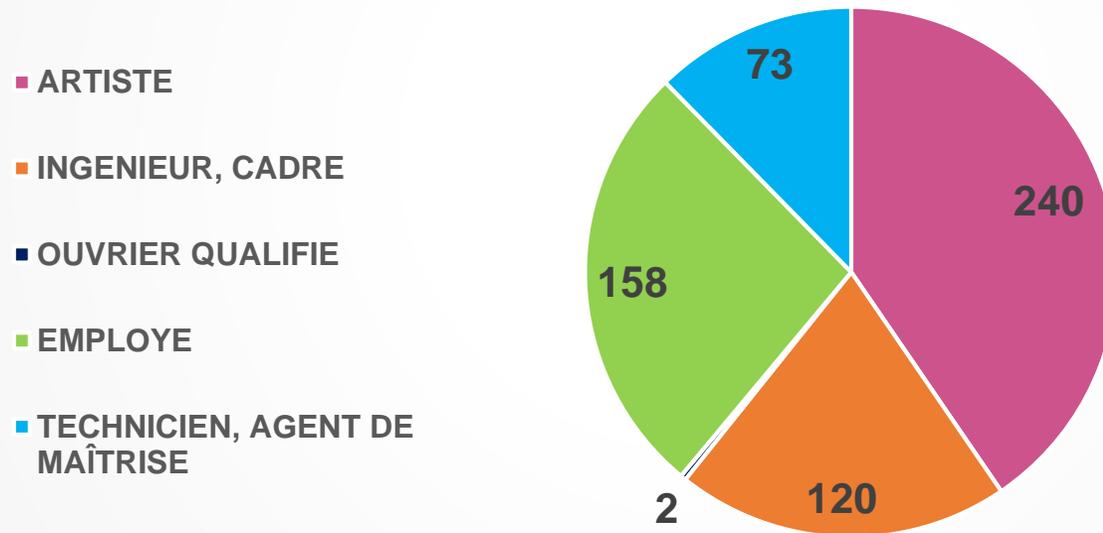


Zoom : répartition des 432 bénéficiaires CDDU



EDEC SPECTACLE VIVANT – BILAN DE COMPÉTENCES

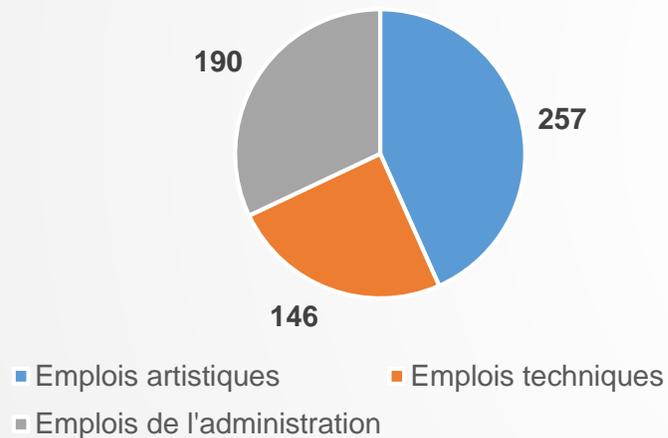
Répartition des salariés bénéficiaires selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)



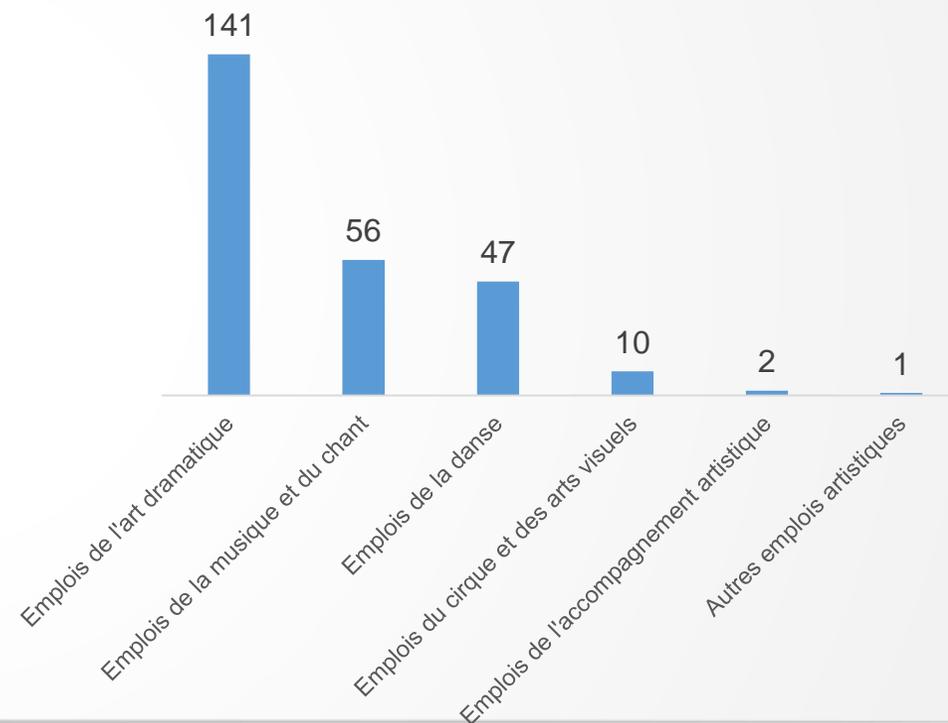
EDEC SPECTACLE VIVANT – BILAN DE COMPÉTENCES

Répartition des salariés bénéficiaires selon le domaine professionnel et l'emploi

Emplois des bénéficiaires par domaine

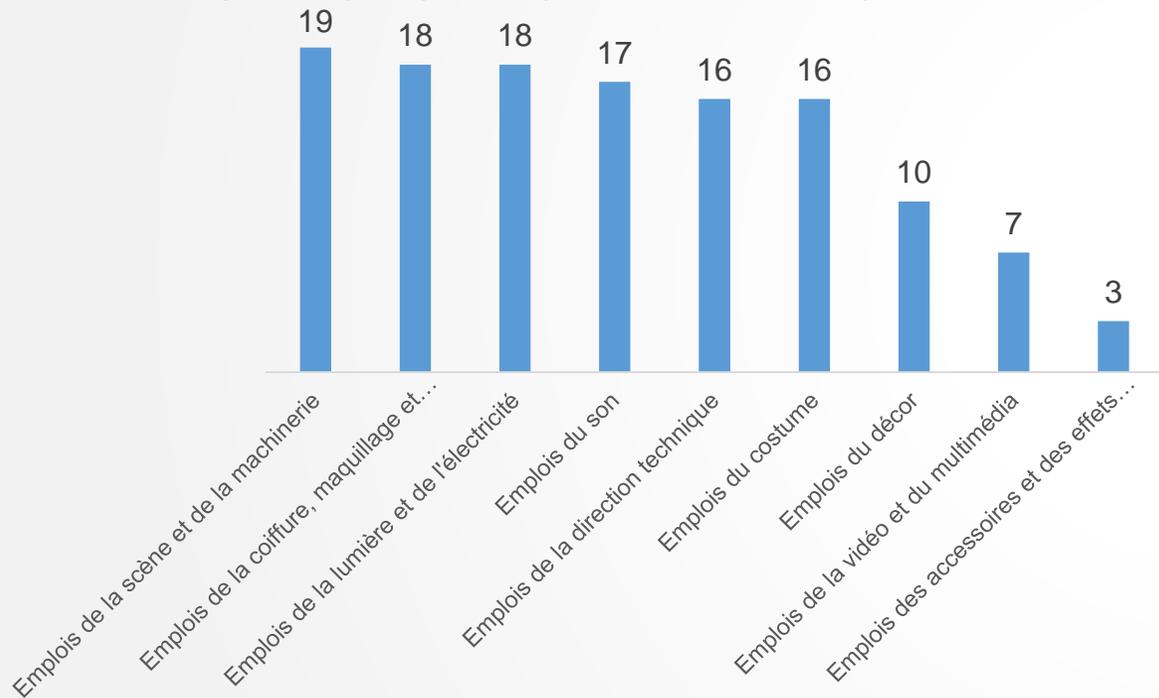


Répartition domaine artistique

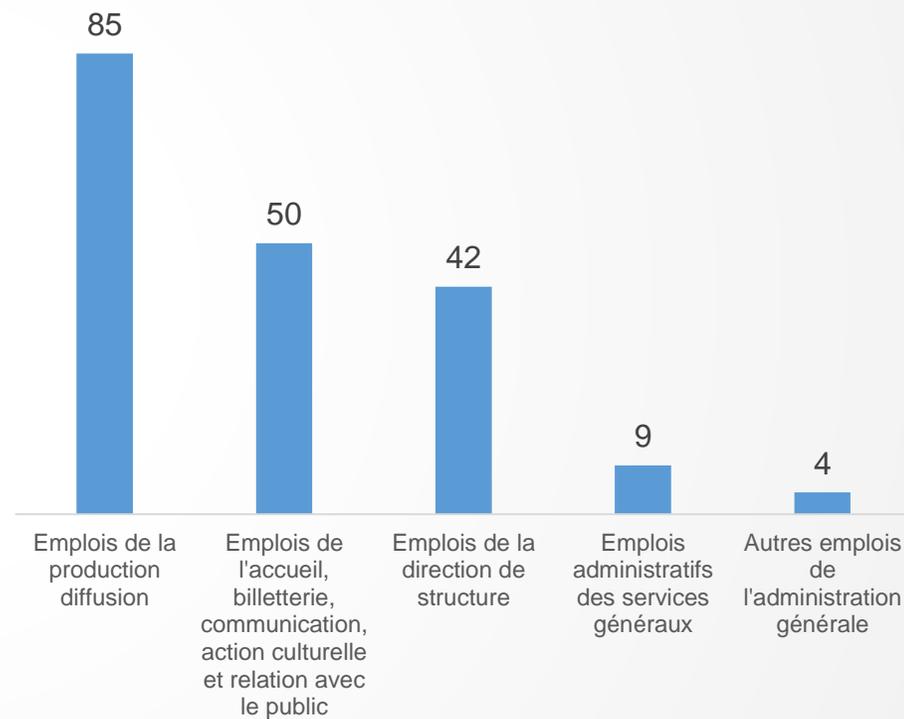


EDEC SPECTACLE VIVANT – BILAN DE COMPÉTENCES

Répartition principaux emplois / domaine technique



Répartition domaine administration



EDEC SPECTACLE VIVANT – BILAN DE COMPÉTENCES

L'évaluation qualitative

« *Le BCP-SV sécurise la trajectoire professionnelle de ses bénéficiaires* »

Contribue comme prévu à

- Identifier les compétences acquises durant les trajectoires professionnelles,
- Préparer un projet professionnel.

Des objectifs en adéquation avec les attentes des bénéficiaires et des modalités d'accompagnement souples, et adaptées aux besoins des salariés

Un fort niveau d'expertise sectoriel (même si quelques rares accompagnements échappent à la règle)

Mais des spécificités pas toujours lisibles par rapport au bilan de compétences classique et un dispositif qui ne touche sa cible partout

Conclusions et préconisations

- ➔ Veiller à une couverture territoriale équilibrée pour favoriser l'accessibilité du service dans la sélection des prestataires, le cas échéant en proposant des modalités d'accompagnement en distanciel
- ➔ Cibler en priorité les profils de publics « les plus fragilisés », pour lesquels la double spécialisation des prestataires amène une réelle valeur-ajoutée (en priorité les intermittents, dont les artistes en difficulté économique...), afin d'améliorer la lisibilité de l'outil
- ➔ Renforcer les articulations et complémentarités du bilan de compétences spécialisé SV avec l'accompagnement proposé par l'Afdas dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et le bilan de compétences classique

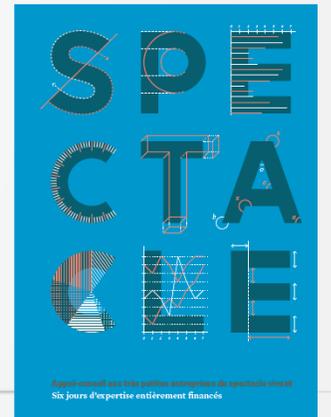
EDEC SPECTACLE VIVANT – LES ACTIONS DÉPLOYÉES

2- L'appui conseil spectacle vivant

Un dispositif sur mesure spécifiquement pour accompagner les très petites entreprises du secteur,

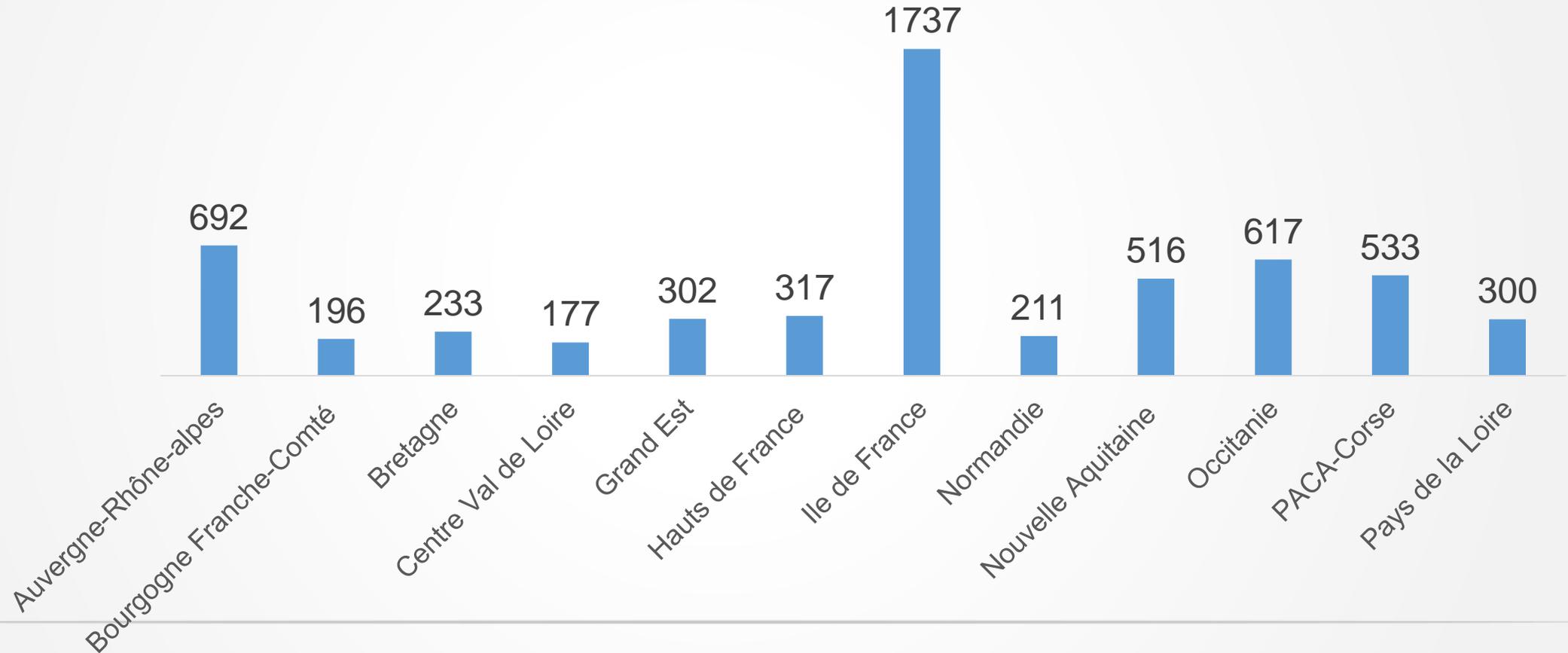
Mis en œuvre par 16 prestataires référencés, spécialisés dans le spectacle vivant

Un objectif de 470 TPE bénéficiaires



EDEC SPECTACLE VIVANT – APPUI CONSEIL AUX TPE

Répartition des 5 831 entreprises par région potentiellement bénéficiaires du dispositif

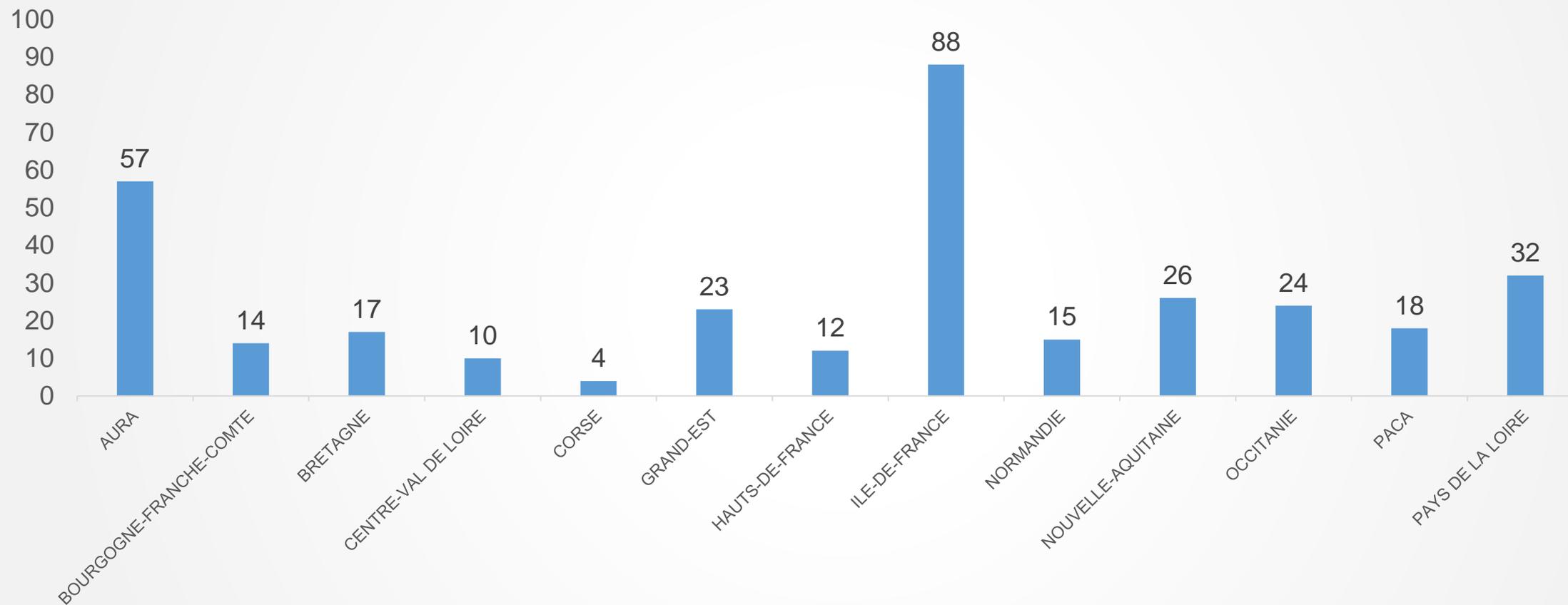


Un total de 271 TPE bénéficiaires sur la période

année	demandes	demandes annulées
2015	83	23
2016	120	18
2017	129	27
2018	8	1
total des demandes	340	69

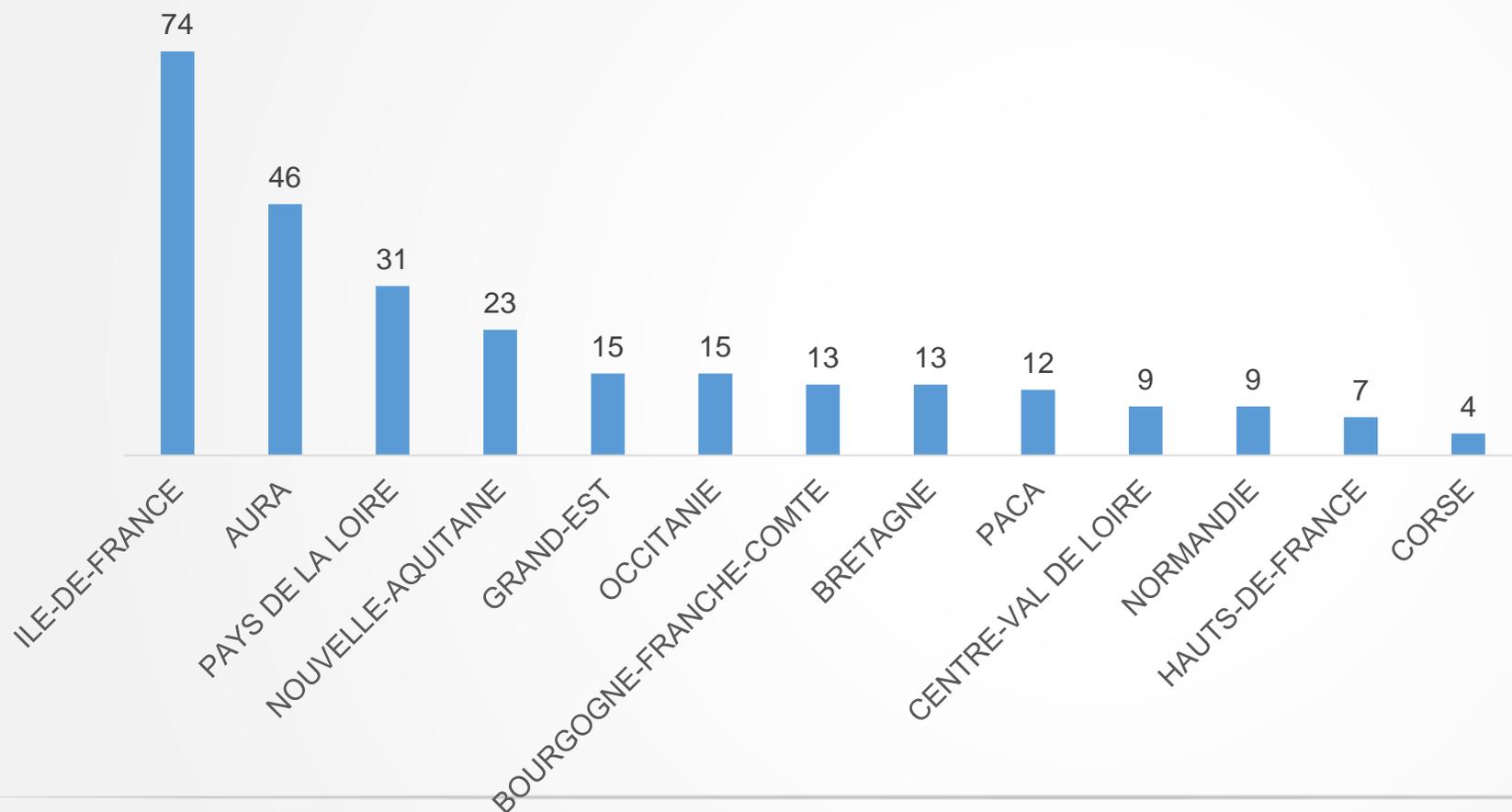
EDEC SPECTACLE VIVANT – APPUI CONSEIL AUX TPE

Répartition des demandes d'accompagnement



EDEC SPECTACLE VIVANT – APPUI CONSEIL AUX TPE

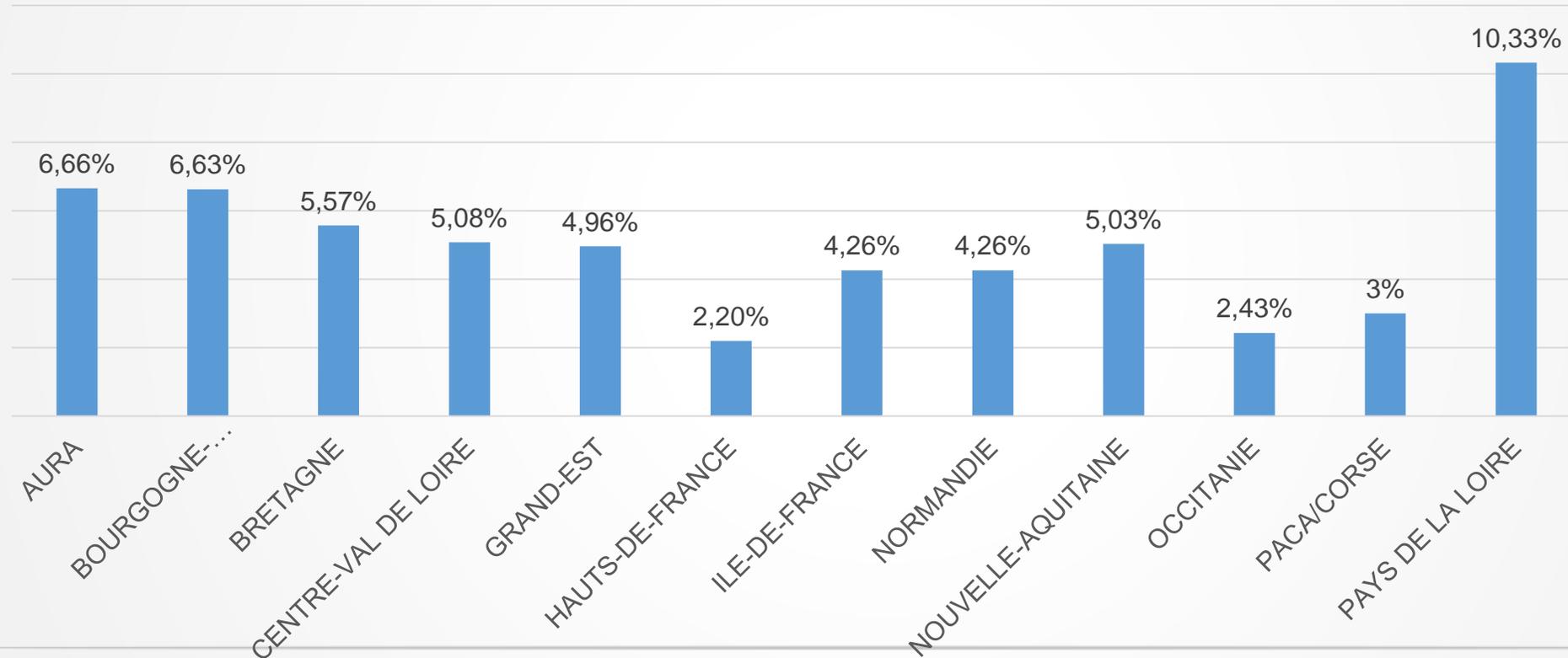
Répartition des entreprises bénéficiaires



Région	Nb d'annulations
ILE-DE-FRANCE	14
AURA	11
OCCITANIE	9
GRAND-EST	8
NORMANDIE	6
PACA	6
HAUTS-DE-FRANCE	5
BRETAGNE	4
NOUVELLE-AQUITAINE	3
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	1
CENTRE-VAL DE LOIRE	1
PAYS DE LA LOIRE	1

EDEC SPECTACLE VIVANT – APPUI CONSEIL AUX TPE

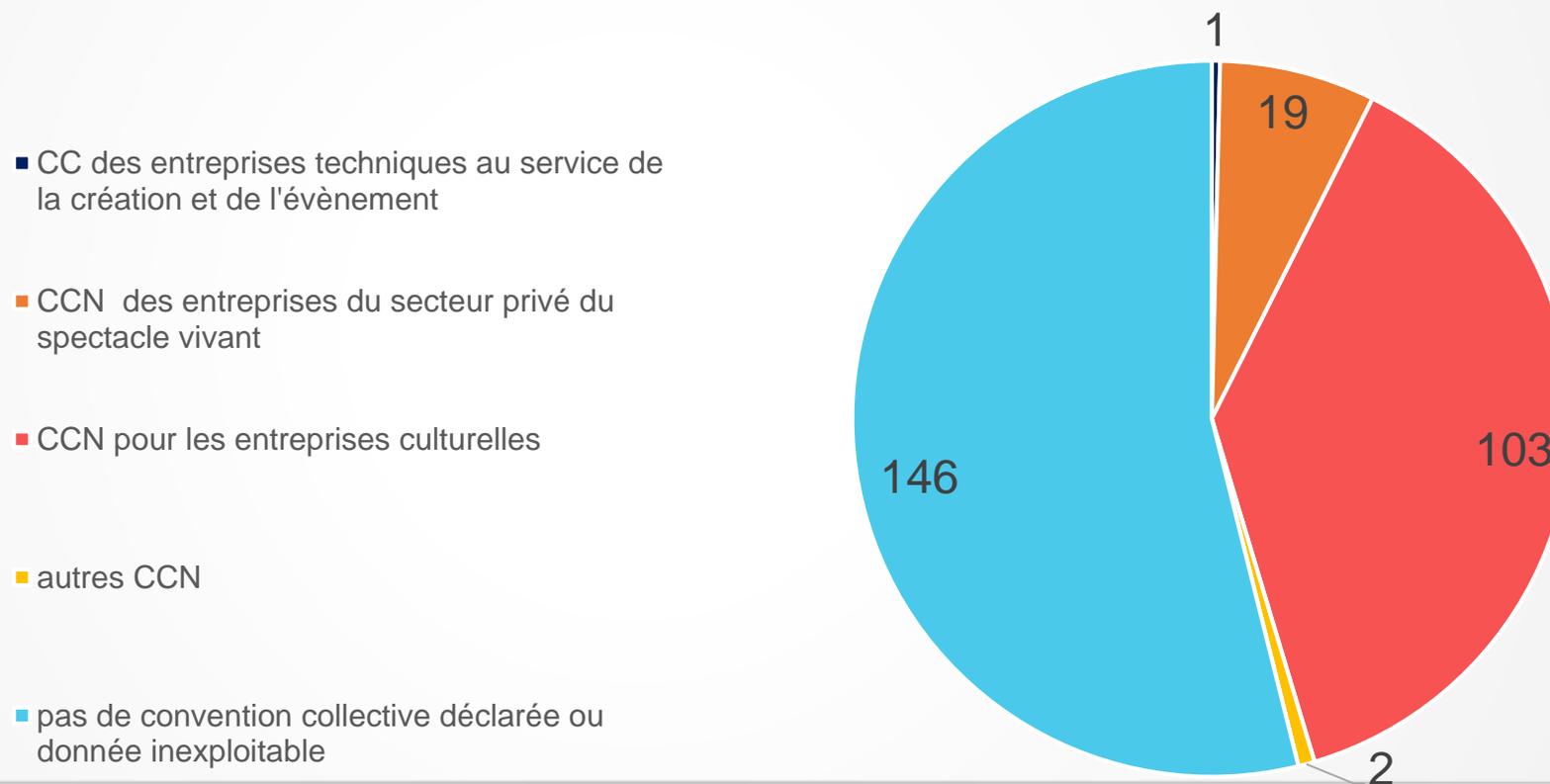
Répartition des demandes / entreprises ciblées



Répartitions des TPE bénéficiaires selon leur activité

Nomenclature d'activité (NAF)	nbre entreprises	soit
9001Z arts du spectacle vivant	228	84,14%
9002Z activité de soutien au spectacle vivant	25	9,22%
9004Z gestion de salles de spectacle	8	2,95%
9499Z ou autres : autres organisations,...	10	3,69%

Répartition des TPE bénéficiaires selon la convention collective nationale



Taille des 271 entreprises bénéficiaires

Taille (nb de salariés permanents)	Nb de TPE	Part
Moins de 5 salariés	234	86,3%
de 5 à moins de 11 salariés	33	12,2%
11 salariés et plus	4	1,5%

**Plus de 98 % des entreprises
bénéficiaires déclarent un effectif
inférieur à 11 salariés permanents**

Métiers des salariés ayant suivi l'accompagnement dans la TPE bénéficiaire

Salariés ayant un métier administratif	212	soit 78,5 %
<i>Dont métiers de direction</i>	121	<i>soit 57 %</i>
Salariés ayant un métier artistique	55	soit 20 %
Salarié ayant un métier technique	4	soit 1,5 %

L'évaluation qualitative

« *L'AC-SV est pertinent et efficace* »

- ✓ un dispositif taillé pour répondre aux besoins des très petites entreprises du spectacle vivant »,
- ✓ des modalités d'intervention à la fois cadrées et souples, apportant satisfaction aux entreprises »,
- ✓ des prestataires expérimentés, disposant d'une expertise dans l'accompagnement des structures du spectacle vivant »,

Avec des effets notables sur la structuration des entreprises, la professionnalisation des personnels , des effets significatifs sur l'outillage et les pratiques professionnelles au sein des entreprises bénéficiaires »

Mais un recours qui reste limité et des motifs de non recours non identifiés, enfin des besoins d'accompagnement qui perdurent.

Conclusions et préconisations

- ➔ Privilégier le recrutement de prestataires disposant de locaux sur les territoires d'exercice, afin de favoriser le déploiement de la prestation
- ➔ Aménager les bornes d'éligibilité au dispositif et envisager les « suites possibles » de l'accompagnement
- ➔ Envisager de décliner en deux niveaux :
 - Un niveau « souple » pour les entreprises fragilisées, avec une enveloppe de jours et un délai de mise en place plus important ;
 - Un niveau plus « ciblé », pour des entreprises plus structurées, avec une situation économique plus favorable.
- ➔ Positionner le dispositif tel un outil d'accompagnement des entreprises de manière individuelle, en supprimant l'obligation d'un nombre minimal d'entreprises pour lancer les accompagnements (a minima, en réduisant le nombre requis)
- ➔ Maintenir l'organisation de temps collectifs, en les décorrélant du calendrier de l'accompagnement individuel, en les positionnant sur des thématiques transversales et en laissant les entreprises choisir dans quel groupe s'inscrire
- ➔ Inclure dans les axes de travail l'analyse des impacts de la digitalisation sur l'organisation, les métiers et les compétences attendues au sein des entreprises accompagnées

Dépenses réalisées sur la période

- **Bilan de compétences des 593 salariés bénéficiaires : 1 037 439 €**

Soit 1 750 € par salariés en moyenne

- **Appui conseil aux 271 TPE bénéficiaires : 1 037 027 €**

Soit 3 827 € par entreprise en moyenne pour 7 jours d'accompagnement individualisé (conseil, plans d'action et de formation, outillage...)